

COVID-19 – Formulaire de déclaration pour les visiteurs de l'OEB

Madame, Monsieur,

Afin d'éviter la propagation de la COVID-19 dans nos bureaux et de réduire le risque d'exposition pour les agents comme pour les visiteurs, l'OEB a mis en place des mesures spéciales pour les réunions et événements prévus dans ses locaux. Nous demandons par conséquent aux visiteurs de ne pas se rendre à l'OEB s'ils ont récemment séjourné dans une zone à haut risque, à moins qu'ils ne confirment avoir fait réaliser, au plus tôt le cinquième jour suivant la fin de leur séjour dans la zone à risque concernée, un test dont le résultat est négatif. Les tests effectués antérieurement ne peuvent pas être acceptés. L'accès aux bâtiments de l'Office pourra être interdit aux personnes refusant de fournir cette confirmation. Cela nous permettra de prendre les mesures nécessaires pour vous protéger, et protéger toutes les personnes présentes dans ce bâtiment. Nous vous remercions de votre compréhension.¹

Nom et prénom du visiteur :	
Numéro de téléphone :	
Lieu de réunion/bâtiment/service dans lequel vous vous rendez :	
Interlocuteur à l'OEB	Enregistré par (identifiant personnel du responsable de la sécurité) :

	Déclaration du visiteur
1	À ma connaissance, je n'ai pas été en contact avec une personne atteinte de COVID-19 (infection avérée ou soupçonnée) au cours des 14 derniers jours.
2	Au cours des 14 derniers jours, je n'ai présenté aucun symptôme de rhume ou de grippe (par exemple fièvre, toux, maux de gorge, maladie respiratoire, difficulté à respirer).
3	J'arrive de l'étranger : Je n'ai pas séjourné au cours des 14 derniers jours dans une zone à haut risque internationale (ou j'arrive d'une zone considérée comme sûre) telle que définie par les autorités nationales du pays où la visite à l'OEB va avoir lieu. Dans le cas contraire, je confirme avoir respecté les mesures de quarantaine et de test définies par les autorités susmentionnées.

Signature (visiteur) : _____ Date : _____



NOTE CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNÉES

¹Les informations demandées sont nécessaires pour des raisons d'intérêt public ayant trait à la santé publique, afin de sauvegarder les intérêts vitaux des personnes conformément à l'article 5 f) des Directives pour la protection des données à caractère personnel à l'Office européen des brevets (DPD). Ces informations sont collectées dans l'intérêt du public par l'OEB exerçant le devoir de sollicitude qui lui incombe au vu de l'article 5 a) DPD. Si vous choisissez de fournir les informations demandées, l'OEB traitera vos données personnelles conformément aux DPD et les conservera uniquement pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des objectifs visés ci-dessus, tout en garantissant le niveau de sécurité adéquat. L'OEB supprimera vos données personnelles dès que leur conservation ne sera plus nécessaire, si possible dans les 14 jours suivant la date de la réunion/de l'événement, sauf impératif contraire lié à la protection de la santé publique, par exemple s'il s'agit de garantir la possibilité d'avertir d'un risque de contamination les personnes présentes lors d'une réunion/d'un événement à une date donnée. Si nécessaire, et conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires internationales, les données recueillies pourront être transmises aux autorités nationales de santé publique compétentes ainsi qu'au service de santé et de sécurité de l'OEB afin d'assurer le respect de la réglementation en matière de santé publique. Vous pouvez choisir de ne fournir aucune information en réponse aux déclarations ci-dessus et de ne pas assister à la réunion ou à l'événement. Ainsi, l'OEB ne traitera pas vos données personnelles. Veuillez noter que les motifs de non-participation à une réunion/à un événement peuvent être multiples. Par conséquent, le fait de ne pas s'y rendre ou d'opter pour une participation par audioconférence/visioconférence n'indique en rien que l'une des déclarations ci-dessus a été confirmée. Si vous choisissez de fournir des informations à l'OEB (en confirmant ou en infirmant l'une des déclarations ci-dessus), les règles de conservation et de sécurité susmentionnées s'appliqueront pendant toute la durée de conservation des données par l'OEB.

Le responsable du traitement des données est la DP Administration générale de l'OEB.

Pour toute question, veuillez contacter la DP 4.4 (info@epo.org).